

## SEANCE DU 10 JUIN 2014

Le dix juin deux mil quatorze à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune d'Omonville la Rogue légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire dans la salle de la mairie sous la présidence de Michel CANOVILLE, Maire.

PRÉSENTS : Michel CANOVILLE, Pascal MONHUREL, Chantal LEBACHELEY, Patrick LEQUERTIER, Eric BARBIER, Benoît DUVAL, Isabelle GUILLOU, Dominique HOCHET, Fernand ALEXANDRE, Eric VOISIN, Eric GUILLOU, Robert ROUCAN et Virginie LEPOITTEVIN-SEIGNEUR.

ABSENTS : Catherine LE BERT donne pouvoir à Virginie LEPOITTEVIN-SEIGNEUR et Murielle SAILLARD donne pouvoir à Patrick LEQUERTIER.

SECRETAIRE DE SEANCE : Eric GUILLOU

### Devis de GEOMAT pour le Chemin des Vaux Matran (DCM 2014.06.01)

Le Maire a rencontré l'entreprise GEOMAT, qui avait déjà travaillé sur ce dossier en 2003, afin de faire le point sur le projet d'élargissement du Chemin des Vaux Matran.

Le devis présenté comprend la mise à jour du plan topographique, l'implantation des emprises par pose de piquets et bornes et la réalisation d'un document modificatif du parcellaire cadastral.

Montant du devis : 1880 € HT soit 2 256 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer ce devis.

### Devis PIERRE PEINTURE pour le sol du local du canon porte-amarres (DCM 2014.06.02)

Lors du conseil municipal du 13 mai dernier, il avait été décidé de mettre une couche de peinture spéciale sol dans le local du canon porte-amarres pour le protéger des salissures.

Montant initial du lot n°5 : 1 439,64 € TTC

Avenant n°1 : 1 081,54 € TTC

Montant total du lot n 5: 2 521,18 € TTC

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'avenant présenté.

## Tarifs gîtes de mer 2015 (DCM 2014.06.03)

Le Conseil Municipal décide d'augmentant les tarifs de 2% (en arrondissant)

<b>6 personnes avec mezzanine</b>	<b>n° 8301-8303-8306-8310</b>	<b>TARIFS 2015</b>
	Haute saison (semaine)	<b>424,00 €</b>
	Moyenne saison (semaine)	<b>296,00 €</b>
	Basse saison (semaine)	<b>255,00 €</b>
	Week end (2 nuits)	<b>150,00 €</b>
	Nuit supplémentaire	<b>75,00 €</b>
<b>6 personnes maison sans mezzanine</b>	<b>n° 8302-8304-8305-8307-8308</b>	
	Haute saison (semaine)	<b>424,00 €</b>
	Moyenne saison (semaine)	<b>296,00 €</b>
	Basse saison (semaine)	<b>255,00 €</b>
	Week end (2 nuits)	<b>150,00 €</b>
	Nuit supplémentaire	<b>75,00 €</b>
<b>8 personnes</b>	<b>n° 8309</b>	
	Haute saison (semaine)	<b>530,00 €</b>
	Moyenne saison (semaine)	<b>327,00 €</b>
	Basse saison (semaine)	<b>317,00 €</b>
	Week end (2 nuits)	<b>160,00 €</b>
	Nuit supplémentaire	<b>80,00 €</b>

Taxe de séjour + taxe additionnelle : 0,66€ par personne et par jour (0,60€ pour l'Office du Tourisme et 10% pour le Conseil Général)

Redevance pour les animaux : 1,15 € TTC par jour et par animal

## Mission contrôle technique (DCM 2014.06.04)

Le maire explique qu'il faut missionner un organisme de contrôle en ce qui concerne les travaux d'accessibilité au camping.

3 devis ont été demandés :

- ✓ SOCOTEC : 2 215 € HT  
(En option, l'entreprise propose la mission amiante avant travaux pour 455 € HT)
- ✓ BUREAU VERITAS : 2 220 € HT
- ✓ APAVE : 2 700,00 € HT

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'entreprise SOCOTEC, la mieux-disante, pour un montant de 2 215 € HT.

La recherche d'amiante fera l'objet d'une consultation ultérieure.

## Caution pour les badges du camping (DCM 2014.06.05)

Compte-tenu de l'installation d'une barrière d'accès magnétique au camping municipal ; la commande de celle-ci pour les usagers nécessite l'utilisation d'un badge.

Le maire propose de le confier aux usagers du camping moyennant une caution de 15 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord. Les dépôts de caution seront gérés par Guylaine DUVAL, régisseur au camping municipal.

## Achat de débroussailleuses (DCM 2014.06.06)

Deux débroussailleuses ont été achetées en 2006 pour un montant de 989 € TTC. Les frais d'entretien sont maintenant trop élevés.

Le conseil municipal autorise le Maire à lancer une consultation avec les entreprises LEGRAND, MELAIN et MOTIN pour l'achat de deux débroussailleuses neuves.

## Entretien des toilettes publiques sur le port (DCM 2014.06.07)

Le Maire rappelle la décision du conseil municipal du 13 mai dernier :

*Le conseil municipal souhaite que les toilettes publiques soient nettoyées tous les jours de juin à septembre et au moins 3 fois la semaine le restant de l'année à raison de 20 min à chaque passage.*

*Le Maire indique qu'il y a du personnel communal qui n'est pas à temps complet. Il propose d'établir un planning à partager entre 2 ou 3 employés.*

Après avoir demandé au personnel communal, une seule personne est intéressée pour faire ce travail.

Le code du travail prévoit que chaque salarié a le droit à une journée de repos hebdomadaire. L'agent de la commune ne peut donc pas faire le ménage des toilettes tous les jours.

Le maire propose qu'en juillet et août, les deux jeunes qui travaillent au camping fassent également le ménage des toilettes du port. Ces jeunes travaillent 5 matinées par semaine.

Pour les mois de juin et septembre, le ménage sera fait 6 jours sur 7.

Le maire indique également que 20min semble un peu juste pour tout nettoyer. Il propose de passer à un forfait de 30 min. Le conseil municipal donne son accord.

Les heures de travail se partageraient donc ainsi :

	<b>Agent de la commune</b>	<b>Saisonniers du camping</b>
Juillet / août	2 jours / semaine = 1H	5 jours / semaine = 2H30
Juin et septembre	6 jours / semaine = 3H	
Octobre à mai	3 jours / semaine = 1H30	

Cela représente une augmentation du temps de travail de l'agent communal d'environ 7H30 / semaine (actuellement elle est à 5H). Pour augmenter le temps de travail, il faut l'avis du Comité Technique Paritaire qui aura lieu en septembre prochain. D'ici là, le maire propose de rémunérer l'agent en heures complémentaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ces propositions.

## Demandes de subvention exceptionnelle des anciens combattants (DCM 2014.06.08)

Une première demande émane de l'association communale des anciens combattants qui sollicite une subvention de la commune pour le financement des gerbes lors de la cérémonie du 7 juin. Le maire informe le conseil municipal que la commune a pris en charge tous les frais de cette cérémonie y compris l'achat des gerbes.

La deuxième demande émane de l'association cantonale des anciens combattants qui souhaite obtenir une subvention pour le fonctionnement de l'association. Le conseil municipal ne donne pas suite à ce courrier.

## Buse du port (DCM 2014.06.09)

Pascal MONHUREL rappelle qu'en 2013 le conseil municipal avait déjà délibéré pour faire réparer l'exutoire du port par la Communauté de Communes de la Hague.

Le Maire explique les services de la CCH lui avaient proposé de recouvrir la buse avec un coffrage sur lequel seraient fixés des galets et de continuer l'enrochement.

Le conseil municipal donne son accord et autorise le Maire à lancer ces travaux avec la Communauté de Communes de la Hague.

## Parking à bateaux derrière les terrains de tennis (DCM 2014.06.10)

Pascal MONHUREL fait un compte-rendu de la réunion qui a eu lieu avec le Président de l'association des usagers du port concernant l'hivernage des bateaux.

Il rappelle qu'en hiver les bateaux peuvent être entreposés sur le parking du port derrière chez Michel LAURENT. En revanche toutes les remorques devront être retirées dès le début de la saison estivale.

Il propose de faire un petit parking entre les terrains de tennis et l'atelier municipal avec une barrière et un sol dur.

Le conseil municipal donne son accord pour entreprendre ces travaux.

Ce parking devra être fermé à clé. Les remorques à bateaux ne seront installées qu'après demande en mairie et identification du propriétaire. Il sera réservé aux Omonvillais, usagers du port.

## CCH-travaux d'entretien de voirie (DCM 2014.06.11)

Pascal MONHUREL présente les travaux d'entretien de voirie inscrits sur le programme de 2015 à la Communauté de Communes de la Hague.

- ✓ Elargissement et empierrement du Chemin des Vaux Matran
- ✓ Enrobé des trottoirs de la rue des Beuriers
- ✓ Enrobé des trottoirs de la rue du Hameau Hochet

Le maire propose que les membres du conseil municipal réfléchissent à d'éventuels travaux à inscrire au programme. Ce sujet sera revu lors du prochain conseil municipal.

## YCOR-feuille de route (DCM 2014.06.12)

Pascal MONHUREL donne lecture de la feuille de route de l'YCOR, dont les points principaux sont les suivants :

- Rencontre avec l'ASSUN voile et réflexion sur la création d'un grand pôle nautique pour mutualiser les moyens, réduire les dépenses, limiter les interlocuteurs.
- Reprise de l'activité club le 22 mars avec des activités encadrées par les bénévoles
- Bateau J80 : comme stipulé dans la convention avec la ligue de Normandie, l'association doit inscrire le J80 à des régates : Normandie Sailing Week au Havre, le J Cast à St Cast, le National de la Rochelle, le tour des ports de la Manche.
- Trophée Gérard Champalaune : la régate sera organisée comme tous les ans avec la mise à disposition gracieuse par l'ASSUN de 2 moniteurs et 2 zodiacs.
- Scolaire : pour le moment, activité assurée par l'ASSUN
- Tri de matériel : certains matériels hors d'état sont partis à la déchetterie. Certains matériels assez dégradés sont en vente.
- Convention de prêt de matériel : avec Vent de Tourlaville, Centre Nautique de Dielette, Club Nautique de la Marine ...
- Aspect financier : budget prévisionnel 2014 négatif de 21 000 €. La CCH versera une subvention de ce montant pour équilibrer le budget.

Le conseil municipal prend note de ces informations et souhaite bon vent à l'association.

## Convention avec SACAZIK (DCM 2014.06.13)

La commune a déjà signé une convention de mise à disposition du local au-dessus de la salle des gîtes pour que l'association puisse se réunir. A cela s'est greffée l'activité chorale tous les mardis soirs qui accueille environ 20 personnes. Le local étant un peu petit, l'association demande s'il est possible de leur mettre à disposition la salle associations au-dessus de la salle communale pour les répétitions de la chorale.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à mettre à disposition la salle associations et à signer la convention avec l'association SACAZIK.

## Questions diverses :

- ✓ Chemin de l'Etimbert : à la demande d'Eric GUILLOU, le maire se rendra sur place avec l'adjoint aux travaux pour voir ce qu'il est possible de faire pour faciliter le croisement des véhicules.
- ✓ Poubelles rue des Cannivières : un panneau sera apposé afin de rappeler aux riverains que les poubelles doivent être déposées dans les colonnes enterrées près des terrains de tennis.
- ✓ Colonnes enterrées : compte-tenu de l'activité importante du port, du camping et en général de la commune en période estivale et lors des longs week-ends, le conseil municipal souhaite que les colonnes enterrées soient vidées au moins le jeudi ou le vendredi.
- ✓ Station d'épuration - bassin de finition : comme prévu dans le descriptif des travaux de la station d'épuration, un plan d'eau dit de finition est prévu dans le terrain adjacent à la station d'épuration actuelle. Il est prévu maximum 1 mètre. Malgré la prévenance du maire sur la difficulté de cette opération, l'entreprise n'en a pas tenu compte et a manifestement eu quelques déboires. Mais il est bien prévu de remettre en état de manière correcte et au demeurant le maire explique que dans deux ans, ce sera une roselière du fait de l'absence de géo membrane dans le fond de la lagune.
- ✓ Travaux en cours : reprise de petits travaux rue du Général Leclerc

- ✓ Fleurissement de la commune : la commission travaux, urbanisme et fleurissement se réunira pour revoir le fleurissement avec l'entreprise LIOT.

La séance est levée à 23H

<b>NOM et Prénom</b>	<b>Emargement ou motif de non-signature</b>	<b>NOM et Prénom</b>	<b>Emargement ou motif de non-signature</b>
CANOVILLE Michel		LE BERT Catherine	<b>Donne pouvoir à Virginie SEIGNEUR</b>
MONHUREL Pascal		ALEXANDRE Fernand	
LEBACHELEY Chantal		VOISIN Eric	
LEQUERTIER Patrick		SAILLARD Murielle	<b>Donne pouvoir à Patrick LEQUERTIER</b>
BARBIER Eric		GUILLOU Eric	
DUVAL Benoît		ROUCAN Robert	
GUILLOU Isabelle		SEIGNEUR virginie	
HOCHET Dominique			